



Décision du maire n° 2026.010

Mise en ligne le 03/02/2026

OBJET **Contrat de cession –Steller Nathalie Barton**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture du 12 mai 2025 ;

Vu le projet du contrat de cession ;

Considérant Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de AF Productions est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide

Article 1

Le contrat de cession est conclu avec AF Productions, représentée par Vincent BREGET, président, pour une représentation samedi 7 février 2026, 20h30 à la ferme des Tournelles, salle Joséphine Baker.

Article 2

La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 2750 € TTC (Deux mille sept cent cinquante euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2026.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260203-DEC_2026_010-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Décision du maire n° 2026.010

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 29/01/2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260203-DEC_2026_010-CC
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026